

Conseil Municipal du	19 juin 2017	à	18h00
N°ordre	30	Titre	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses - Produits des services du domaine et ventes diverses : Principe de gratuité, réduction tarifaire et tarifs d'utilisation des équipements et matériels sportifs
N° identifiant	2017-0203		
Rapporteur(s)	Aurélien TRICOT		
Date de la convocation	30/05/2017		
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MM. BLANCHARD & ROBLOT		Tableau des tarifs
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	42	<b>M. Alain CLAEYS - Maire</b> Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU <b>Adjointes</b> Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI <b>Conseillers municipaux</b>	
Absents	2	Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX <b>Conseillers municipaux</b>	

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		Monsieur COMPTE Jean-Marie	Monsieur BERTHIER Michel
		Madame PERSICO Patricia	Madame FAGET-LAPRIE Régine
		Monsieur RICCO Jean-Baptiste	Monsieur CLAEYS Alain
		Madame BALLON Clotilde	Monsieur BLANCHARD François
		Madame APERCE Martine	Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie
		Madame DAIGRE Jacqueline	Monsieur ROBLOT Edouard
		Monsieur MASSOL Jean-José	Monsieur PALISSE Philippe
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Madame RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur JEAN Yves

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers 1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
Service référent	Direction Générale Jeunesse - Vie sportive

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « accéder aux droits fondamentaux » de l'agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de la démocratisation de l'accès au sport.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, il vous est proposé de déterminer les tarifs d'utilisation des équipements et matériels sportifs et les critères de gratuité de ces différents tarifs.

La première partie traitera des différents tarifs et la seconde partie précisera le principe de gratuité.

## **I - TARIFS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS SPORTIFS**

Pour les organismes ou les individuels ne bénéficiant pas de la gratuité en application du principe défini au point II alinéa A de la présente délibération, les tarifs applicables sont fixés conformément à la grille tarifaire jointe en annexe.

Compte tenu du transfert de plusieurs équipements de la Ville de Poitiers à Grand Poitiers Communauté d'agglomération, la grille tarifaire a été très fortement réduite.

## **II - PRINCIPE DE GRATUITÉ**

Certains organismes ou individuels peuvent bénéficier du principe de gratuité selon les conditions définies ci-après :

### ***A - Bénéficiaires à titre gratuit dans le cadre de la planification d'utilisation des installations sportives***

Les bénéficiaires de ces mesures, qui s'appliquent sous réserve de faisabilité technique et de disponibilité de l'équipement et du matériel, sont :

#### **1) pour les installations gérées par le service des Sports :**

- les associations « loi 1901 » à vocation sportive et de danse de Poitiers ou dont le siège social est situé sur Poitiers
- l'armée, la police et les pompiers de Poitiers
- les associations universitaires et scolaires
- l'accueil collectif des mineurs organisé par les maisons de quartiers de la Ville de Poitiers
- les structures d'accueil spécialisées de Poitiers pour lesquelles la pratique sportive a des vertus thérapeutiques
- les établissements sanitaires et sociaux de Poitiers
- les établissements scolaires maternels et élémentaires publics et privés sous contrat de Poitiers
- les établissements d'accueil et de formation pour les personnes en situation de handicap
- les syndicats et partis politiques de Poitiers

Toute utilisation en dehors du cadre de la planification du service des sports sera facturée.

#### **2) pour les structures gonflables :**

- toutes associations « loi 1901 » dont le siège social est situé sur Poitiers

- l'accueil collectif des mineurs organisé par les maisons de quartiers de la Ville de Poitiers
- les structures d'accueil spécialisées de Poitiers
- les établissements sanitaires et sociaux de Poitiers

Ponctuellement et à titre exceptionnel, tout type d'association peut se voir accorder la gratuité lorsque l'objet de la manifestation organisée est à caractère humanitaire, social ou au profit d'œuvres de bienfaisance.

#### **B – Annulation et réduction de titres de recette**

L'annulation ou la réduction de titres de recettes sera établie par certificat administratif lors de circonstances exceptionnelles justifiées (maladie, annulation, etc.).

#### **C – Non-respect des règles d'utilisation des équipements sportifs**

Un forfait de 500 € pourra être appliqué aux utilisateurs qui s'affranchissent trop régulièrement des règles d'utilisation des équipements sportifs. En cas de dégradations, celles-ci pourront être facturées à leur valeur de remise en état.

Il vous est proposé de donner votre accord à ce sujet et d'autoriser Monsieur le Maire de Poitiers ou son représentant à signer les conventions et engagements à intervenir.

Les recettes seront encaissées à la sous-fonction adéquate à l'article 70631 / 5600.

POUR	51	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	23 juin 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	27 juin 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20170619- Imc144836-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.2
Nomenclature Préfecture	Impossible de récupérer le libellé

# Tarifs municipaux

I - EQUIPEMENTS SPORTIFS	Propositions
<b>A - EQUIPEMENT DE PROXIMITE (plateau sportif, boulodrome, city park .....</b>	
Utilisation par heure	<b>11,40 €</b>
<b>III - SALLES DE REUNIONS</b>	
<b>A - SALLE DE REUNION SANS OFFICE</b>	
Utilisation par heure	<b>11,40 €</b>
<b>III - STRUCTURES GONFLABLES</b>	
L'assitance pédagogique fait l'objet d'une tarification spécifique.	
<b>A - structure d'escalade</b>	<b>500,00 €</b>
<b>B - Jeu de joute, structure multi activités, équalizer rugby et baby-foot géant</b>	<b>300,00 €</b>
<b>C - jeu de sumos gonflables (adultes / enfants)</b>	<b>140,00 €</b>